



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

ROYAUME DU MAROC  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



## PLAN DE TRAVAIL AN 1 DU RÉAPC

---

PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012 AU 31 MARS 2013 2016



## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
1. La structure des travaux du plan de mise en œuvre.....	2
2. Présentation des activités de la première année du projet .....	3
2.1 Composante 1 : Appui au DFP/MEFP .....	4
2.2 Composante 2 : Appui aux Opérateurs publics de formation.....	6
2.3 Composante 5 : Gestion du projet.....	8
3. Estimation de l'effort de la première année.....	9
4. Calendrier des activités du PTA1 .....	10
5. Calendrier des missions du PTA 1 .....	12

## **INTRODUCTION**

Dans la présentation du plan de travail de l'an 1 du projet de Réforme de l'Education par le biais de l'Approche Par Compétences (RÉAPC) dans le secteur de la formation professionnelle au Maroc 2012-2016, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un projet visant à améliorer la gouvernance du système de formation professionnelle marocain. Il implique, entre autres, une participation accrue des partenaires du secteur privé (CGEM, F/AP) dans le pilotage de ce système pour qu'il réponde mieux à leurs besoins en compétences et favorise l'insertion des finissants dans le marché du travail, contribuant ainsi à améliorer grandement la productivité des entreprises et donc la compétitivité de l'économie marocaine. Tout en s'appuyant sur les acquis du projet de réingénierie du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences de 2003-2009 (Projet APC), il vise un transfert de savoir-faire pour renforcer et améliorer la gouvernance du SFP dans une logique de transition vers la généralisation de l'APC à tout le système de formation professionnelle marocain.

L'approche retenue se fonde donc sur le développement de capacités et de savoir-faire, sur des stratégies de formation action et d'accompagnement et de collaboration en vue de mettre en place des mécanismes et outils de gestion efficaces en vue d'atteindre les résultats escomptés de manière durable.

Ce projet intervient également à un moment opportun puisqu'il intervient dans un contexte de changements importants au niveau du système de formation professionnelle, par l'arrivée d'un nouveau Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la nomination d'un nouveau Secrétaire Général au Département de la Formation Professionnelle et le lancement par le Ministère d'une importante étude appelée « Stratégie 2020 de Développement de la Formation Professionnelle » et qui devrait être rendue publique début 2013. Il est à rappeler que cette étude qui confirme l'APC comme choix stratégique de réingénierie du système de formation professionnelle, vise aussi une amélioration de la gouvernance du système par la mise en place de contrats-programmes pluriannuels avec les opérateurs de formation professionnelle et la forte implication des partenaires socio-économiques (CGEM, F/AP) dans la mise en œuvre de cette vision.

Donc le contexte est plutôt favorable pour la réalisation des résultats attendus du projet REAPC et une synergie et une complémentarité devraient être recherchées entre les différentes interventions pour une meilleure efficacité et ciblage des différentes actions retenues.

### **1. La structure des travaux du plan de mise en œuvre**

Les rencontres des responsables des divers volets du projet ont permis de passer en revue la structure globale du projet, de préciser et, au besoin, de recadrer les activités de chaque composante selon l'évolution de la situation depuis fin 2009 et les besoins actuels d'appui et de renforcement des compétences par rapport à l'implantation de l'APC et à meilleure gouvernance du système de formation professionnelle marocain.

Avant de décliner les activités et résultats prévus durant la première année du projet RÉAPC, il est utile de rappeler brièvement la structure des travaux prévus dans le cadre du projet, la logique qui la soutient et les axes stratégiques de développement de tout le projet, ce qui

permettra de situer ces activités par rapport aux résultats attendus du projet et leur déroulement dans le temps. En effet, Il convient de préciser que la structure de répartition des travaux (SRT) du projet est déclinée en 5 séries. Pour des commodités de travail et pour faciliter le repérage et l'ancrage des différentes activités, nous allons les qualifier respectivement de « composantes 1, 2, 3, 4 et 5 », comme suit :

- La série 1100 qui concerne les activités touchant le MEFP/DFP et dont le résultat est intitulé : « *La structure organisationnelle du DFP/MEFP est améliorée et les outils de gestion du système de formation professionnelle selon l'APC sont accrus, incluant la mise en place de mesures structurantes en ÉÉG* » et qu'on qualifie de « composante 1 ».
- La série 1200 qui concerne les activités touchant les opérateurs de formation professionnelle publics et privés couverts par le projet et dont le résultat est intitulé : « *La structure organisationnelle de gestion de la formation des opérateurs publics est renforcée et leurs capacités en APC sont accrues, incluant la mise en place de mesures prioritaires en ÉÉG* » et qu'on qualifie de « composante 2 ».
- La série 1300 qui concerne les activités touchant les établissements de formation professionnelle et dont le résultat est intitulé : « *La structure organisationnelle des établissements de formation et les outils de gestion selon l'APC sont renforcés.* » et qu'on qualifie de « composante 3 ».
- La série 1400 qui concerne les activités touchant les partenaires du secteur privé (CGEM, F/AP) et dont le résultat est intitulé : « *La participation aux différents comités (pilotage, sectoriel, consultatif, de gestion) des partenaires du secteur privé (CGEM, F/AP) est accrue et leurs capacités en APC sont améliorées.* » et qu'on qualifie de « composante 4 ».
- Et enfin, la série 1500 qui concerne la « *Gestion du projet* » et qu'on qualifie de « composante 5 ».

## 2. Présentation des activités de la première année du projet

Les éléments qui précèdent expliquent les résultats attendus du projet à son achèvement et les cheminements qui sont préconisés pour y arriver. Ils explicitent également les démarches et stratégies qui seront privilégiés pour la réalisation des différentes activités. Les activités prévues durant la première année s'inscrivent dans cette optique.

Il convient de rappeler aussi que les partenaires marocains, tout en adhérant à cette stratégie, ont tous insisté sur la réalisation d'un diagnostic sous forme de bilans des forces et faiblesses quant à l'implantation de l'APC, pour en tirer les enseignements utiles, afin d'asseoir les activités prévues dans le projet RÉAPC sur des bases solides et cerner les paramètres à même de faciliter son implantation de manière efficace et adaptée au contexte marocain. Les conseillers techniques viendront appuyer leurs collègues marocains dans la réalisation de cette activité bilan.

Il reste bien entendu que les activités qui seront amorcées au cours de cette première année seront poursuivies et consolidées durant les années suivantes du projet, sachant que les activités d'évaluation réalisées durant cette première année permettront de mieux affiner les axes d'intervention, de cibler les priorités et d'opérer un bon phasage de ces activités dans le temps, en fonction des moyens et ressources qui pourront être mobilisés.

Il est utile de rappeler que l'année d'activités du projet est comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars. Compte tenu que l'An 1 du projet sera limité dans sa durée à un seul trimestre, soit la période allant de janvier à mars 2013, les activités de l'an 1 seront concentrées principalement à

la mise en place des composantes 1, 2, 3 et 5. Les missions qui seront réalisées au cours de la première année du projet et la nature des résultats qui en sont attendus sont présentées dans le présent Plan de travail. Essentiellement, il est ainsi prévu de réaliser les missions d'évaluation/diagnostic, de lancer les études sectorielles ainsi que les activités relatives à la communication.

## 2.1 Composante 1 : Appui au DFP/MEFP

Il est à rappeler que la composante 1 constitue un appui au DFP/MEFP et touche six champs d'activités :

- **1111. Appuyer la conception et la mise en place d'une structure de pilotage (comité national de pilotage, comités sectoriels, comités de gestion des ÉFP) en matière d'ingénierie de formation et de gestion de l'APC pour tout mode de formation et impliquant l'ensemble des partenaires (DFP/OF/ÉFP, CGEM, F/AP).**
- **1112. Appuyer l'élaboration du plan de communication démystifiant la complexité et les conséquences de la mise en œuvre de l'APC.**
- **1113. Appuyer la mise en place de mesures structurantes identifiées par le MEFP-PSMT en ÉEG.**
- **1121. Appuyer le développement d'outils de gestion selon l'APC pour les secteurs public et privé de formation professionnelle.**
- **1122. Appuyer la réalisation d'activités des plans stratégiques des secteurs paramédical, sécurité et automobile.**
- **1123. Appuyer le processus d'évaluation du SFP.**

Au cours de la première année, l'intervention des conseillers techniques de l'ACA, chacun spécialisé dans son domaine, permettra d'accompagner les cadres et gestionnaires du DFP/MEFP dans la mise en œuvre et la réalisation des activités prévues sur ces différents champs et arrêter un plan de travail en conséquence pour l'atteinte des résultats escomptés, en matière de gouvernance et de pilotage du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences, de communication sur l'APC et de prise en compte de la dimension ÉEG dans les activités du projet et les plans du Ministère.

**Sous-activité 1111.1 : Effectuer le design d'un modèle de pilotage, incluant les modalités de fonctionnement, adapté au contexte marocain avec l'identification des changements à apporter d'ordre organisationnel, réglementaire et institutionnel.**

- **Sous-activité 1111.1.1 : Effectuer le bilan des forces et des faiblesses de la structure actuelle de gestion et de pilotage.**
- **Sous-activité 1111.1.2 : Recenser les bonnes pratiques de systèmes existants en matière de pilotage et les modalités de fonctionnement de ces systèmes.**
- **Sous-activité 1111.1.3 : Recommander des stratégies de changement et élaborer un cadre de référence adapté au contexte marocain.**

**Sous-activité 1111.2 : Planifier l'implantation des changements à apporter en élaborant un plan d'action de mise en œuvre du modèle de pilotage.**

***Sous-activité 1111.3 : Rédiger un rapport synthèse au sujet de la structure de pilotage et des outils de gestion recommandés dans le cadre de l'appui au MEFP/DFP.***

***Sous-activité 1111.4 : Soumettre le rapport synthèse aux deux instances de gestion du projet : le comité technique de coordination et le comité directeur.***

Ces activités sont estimées prioritaires, tel que cela ressort de la mission « état des lieux ». Elles permettront d'avoir une vision clairement partagée des forces et faiblesses recensées et des actions prioritaires à mener pour permettre au DFP/MEFP d'accomplir ses missions d'accompagnement de l'APC dans le système de formation professionnelle de manière efficiente et efficace.

Une intervention est prévue auprès des 3 directions concernées du DFP (DPÉ, DCPSP et DFMP) pour faire un état des lieux des expériences réalisées avec leurs forces et faiblesses et identifier avec les autres partenaires (OF, EFP, CGEM et F/AP et secteur privé de formation professionnelle) les axes stratégiques d'intervention qui permettront d'atteindre les résultats escomptés et leur phasage dans le temps ainsi que l'estimation des moyens, modalités et ressources à mobiliser pour leur réalisation. Cette activité revêt une grande importance dans la mesure où elle aidera à mieux affiner et prioriser plusieurs activités qui seront réalisées durant la deuxième année du projet. Pour ce faire, nous prévoyons l'intervention de 3 conseillers techniques (en général un par Direction) chacun spécialisé dans un champ de compétences. Cela n'empêche que certains experts peuvent intervenir auprès de plus d'une direction en fonction de leur profil et de la nature des travaux à réaliser.

L'un des conseillers techniques intervenant auprès de la DCPSP sera chargé d'amorcer l'examen du cadre administratif et réglementaire régissant le secteur privé de formation pour l'adapter aux exigences de l'APC (cahier des charges, accréditation) en vue de proposer les ajustements à y apporter en concertation avec toutes les parties concernées. En effet l'implantation de l'APC a posé pas mal de problèmes dans le sens où le cadre réglementaire qui régit actuellement le secteur privé de formation professionnelle n'est pas totalement compatible avec l'APC et un travail d'harmonisation de ce cadre avec l'APC sera nécessaire pour faciliter l'implantation de cette approche dans ce secteur. Cette réflexion sera menée en concertation avec les opérateurs du secteur privé de formation professionnelle et leurs structures professionnelles représentatives. Il s'agira également de déterminer avec cette Direction les modalités d'appui à l'élaboration et l'implantation de programmes pour certains secteurs (paramédical, sécurité et automobile, notamment) et la programmation de cet appui ainsi que l'estimation des moyens nécessaires à cette fin.

Un autre expert intervenant auprès du DFP sera chargé d'appuyer le Département dans l'adaptation du modèle de gestion des EFP selon l'APC au mode de gestion déléguée et appuyer son implantation.

Des termes de référence seront élaborés, en collaboration avec le DFP, pour ces différentes missions et préciseront davantage le contenu, objectifs et modalités leur réalisation.

Une première mission se déroulera dès janvier 2013 pour faire le diagnostic et esquisser les mesures d'accompagnement avec les partenaires.

***Sous-activité 1112.1 : Recueillir le matériel d'information nécessaire à l'élaboration du plan de communication.***

***Sous-activité 1112.2 : Mettre en place une cellule de communication dédiée à l'APC au niveau du DFP.***

**Sous-activité 1112.3 : Déterminer les objectifs du plan de communication, les publics cibles et les moyens de communication et les modes de diffusion à mettre en œuvre pour transmettre les messages clés suivants, au sujet :**

- **des caractéristiques fondamentales de l'APC ;**
- **des conditions de réussite de l'APC ;**
- **des changements à instaurer aux divers paliers de gestion du système de formation.**

Ces activités visent à esquisser, durant cette première année, les jalons d'un plan de communication ambitieux qui devrait constituer une composante essentielle dans la mise en œuvre du projet pour faciliter la circulation de l'information sur l'APC, asseoir un message univoque sur la compréhension de l'APC et permettre aux différents intervenants et partenaires d'être au fait des activités du projet et de l'apport de l'APC dans le processus d'amélioration de l'adéquation de la formation aux besoins des entreprises pour accompagner leur développement et leur croissance et faciliter aux formés l'accès à l'emploi sur le marché du travail.

Il s'agira de faire le point sur les acquis en matière de communication sur l'APC, déterminer les forces et les faiblesses de cette communication et préconiser avec les partenaires, au niveau central, mais aussi au niveau des établissements de formation, les mesures et activités à même de permettre de mettre en œuvre une stratégie de communication multiforme efficace en déclinant les moyens et activités y afférents pour atteindre les résultats escomptés. Ce travail se fera en collaboration avec le spécialiste marocain en communication qui sera désigné par le MEFP/DFP à cette fin. Il s'agit bien entendu d'un plan de communication national qui sera initié, mais dont le contenu sera adapté aux différents publics ciblés et décliné aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et local dans les EFP, en prenant en considération leur spécificité et leurs publics cibles. Mais le message doit être cohérent à tous les niveaux et intéresser autant l'ingénierie APC que les nouveaux modes de gouvernance qui seront mis en place aussi bien à l'échelon central qu'au niveau des EFP.

**Sous-activité 1113.1 : Consolider avec le DFP/OF la stratégie d'appui du RÉAPC à la prise en charge ministérielle de l'ÉÉG en s'appuyant sur le PSMT/IÉÉG et les recommandations du rapport de mission du 20 au 28 septembre 2012.**

Afin de permettre le démarrage de cette activité dans de bonnes conditions et en vue de laisser du temps à la mise en place au niveau du DFP et des OF des ressources dédiées à cette activité, il a été convenu de différer son démarrage au début de l'an 2.

## **2.2 Composante 2 : Appui aux Opérateurs publics de formation**

La composante 2 du projet consiste en un appui aux opérateurs de formation couverts par le projet et touche six champs d'activités :

- **1211. Appuyer la préparation d'un cadre de gestion favorisant une plus grande autonomie de gestion des établissements de formation ;**
- **1212. Appuyer la mise en œuvre des mesures prioritaires en ÉÉG;**
- **1213. Appuyer l'élaboration d'un plan de communication auprès des OF;**
- **1221. Appuyer le développement d'outils de gestion selon l'APC;**



- **1222. Appuyer le développement de formations-actions en APC ;**
- **1223. Appuyer la formation des formateurs de formateurs selon l'APC ;**

Au cours de cette première année, le travail qui sera mené auprès des Opérateurs de Formation avec la participation de leurs personnes-ressources, revêt une grande importance dans la mesure où il impactera les travaux d'implantation de l'APC dans les établissements de formation et aussi l'implantation du modèle de gestion des ÉFP selon l'APC impliquant la participation des professionnels (CGEM, F/AP) pour une meilleure gouvernance du système. Il faudra en effet travailler, non seulement sur le volet appropriation de l'APC et de ses outils par les cadres et gestionnaires de ces entités, mais aussi travailler avec eux sur l'identification des obstacles juridiques et autres qui peuvent rendre difficiles l'implantation de l'APC et les moyens et mesures susceptibles de surmonter ces difficultés dans des délais raisonnables ne gênant pas l'atteinte des résultats escomptés. Cet aspect devra donc être abordé avec détermination et pragmatisme avec tous les partenaires du projet.

**Sous-activité 1221.1: Effectuer le bilan des forces et faiblesses des implantations de l'APC au niveau des ÉFP.**

**Sous-activité 1221.2 : Effectuer le bilan des forces et faiblesses de la structure actuelle de gestion des OF, du cadre juridique et de la structure de délégation des pouvoirs et responsabilités et recommander les modifications nécessaires à une plus grande autonomie de gestion des ÉFP.**

Ces activités qui seront amorcées au cours de la première année visent à outiller et instrumenter la mise en œuvre d'une plus grande autonomie de gestion des établissements publics de formation impliquant la participation des cadres, gestionnaires et professionnels dans cette gestion qui devra être basée sur la GAR et la reddition des comptes en s'inspirant des bonnes pratiques ayant donné de bons résultats dans les autres pays tout en les adaptant au contexte marocain. Il s'agira au cours de cette année de réaliser le diagnostic des forces et faiblesses, aussi bien au niveau des EFP ayant implanté l'APC, à des degrés divers, qu'au niveau des structures centrales chargées de la formation au niveau des OF, de façon à recommander, en concertation avec les partenaires, les mesures et actions à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés.

Il s'agira donc de mener un travail de diagnostic des bilans des forces et faiblesses auprès des trois Directions Centrales des Ministères concernées par le projet, en l'occurrence, la DEFR du Département de l'Agriculture, la DFMPSP du Département des Pêches Maritimes et la DRF du Ministère du Tourisme. Ce diagnostic concernera également de 1 à 3 EFP choisis en concertation avec les OF des 3 secteurs pour avoir une vision complète de la situation de l'implantation de l'APC. Il est donc prévu l'intervention de deux experts par OF, l'un ayant un profil de méthodologue pour l'implantation de l'APC au niveau des EFP et le deuxième ayant un profil de gestionnaire de systèmes de formation pour les Directions centrales. Il reste bien entendu que ces experts travailleront en étroite collaboration entre eux sous la supervision du directeur du projet et en concertation avec les partenaires. Les premières missions se dérouleront dès janvier 2013 pour faire les diagnostics et esquisser les mesures d'accompagnement avec les partenaires.

A noter qu'au niveau du Département des Pêches Maritimes et compte tenu du fait que ce Département est en train de travailler sur l'élaboration de deux programmes en APC de niveau Technicien qui devront être implantés en septembre 2012 et à la demande de ce Département et pour gagner du temps, il a été convenu de mobiliser un expert méthodologue qui appuiera ce Département dans la finalisation d'un programme et le développement d'un deuxième programme en APC.

Ainsi donc, douze experts seront mobilisés au cours de cette première année (même si elle est courte) :

- 5 interviendront auprès des 3 Directions du DFP – un par Direction -, un expert chargé de l'étude sectorielle en « sécurité », plus un expert en communication (ces experts seront aussi en contact avec les 3 OF, le secteur privé de formation professionnelle et la CGEM et Fédérations et Associations Professionnelles des secteurs concernés par le Projet en ce qui concerne le pilotage, les outils de gestion APC et la communication);
- 2 interviendront au niveau du Département du Tourisme,
- 2 interviendront au niveau du Département de l'Agriculture, et,
- 3 interviendront au niveau du Département des Pêches Maritimes.

## 2.3 Composante 5 : Gestion du projet

L'une des activités majeures de ce volet au cours du PTA de l'an 1 consiste à finaliser le PMO et le Plan de travail de l'An 1 en concertation avec tous les partenaires.

Le démarrage des activités du projet nécessite une logistique solide et appropriée et une constante coordination sur le terrain, c'est pourquoi le Directeur Terrain supervisera chacune des missions des conseillers techniques. De plus, il participera activement à l'élaboration du PMO et du PTA1 et sera impliqué dans les activités préparatoires à l'installation du Comité Directeur, dans le suivi et l'évaluation du rendement.

Il veillera, en concertation avec les partenaires marocains et l'ACDI, à constituer rapidement et à amorcer les travaux des instances de gestion du projet (Comité Directeur, Comité Technique de Coordination et Comités Sectoriels) par l'identification des membres représentant les différents partenaires, la structuration des travaux de ces comités et la programmation de leurs réunions, pour la première année du projet.

En ce début de projet, en plus de la participation à la réalisation du PMO et du PTA1, le Coordonnateur au Canada assurera l'assistance au Directeur Terrain en matière de gestion et d'administration, entre autres, il verra à l'embauche des ressources et à la planification financière du projet, en collaboration avec l'administration du CIDE, etc.

Toutes les activités de gestion et de coordination, tant du Directeur Terrain que du Coordonnateur au Canada, se fondent sur une approche participative, en étroite concertation avec les partenaires marocains du projet RÉAPC.

Au cours du PTA1, tous les rapports financiers et de rendement seront produits selon les paramètres du cadre des rapports sur le rendement et selon le calendrier établi au Comité Directeur, en lien avec les normes en vigueur à l'ACDI.

### 3. Estimation de l'effort de la première année

Compte tenu que l'An 1 du projet sera plus ou moins limité à un seul trimestre, couvrant la période de janvier à mars 2013, il est prévu de mobiliser un total de 12 conseillers techniques, en plus du Directeur Canadien Terrain et du Coordonnateur du projet au Canada, qui seront mobilisés au cours de cette période. Les conseillers techniques effectueront chacun une mission de 3 semaines en moyenne. Une série de rencontres préparatoires avec les conseillers techniques impliqués aura lieu dès la mi-décembre 2012 de sorte que les activités, notamment l'activité concernant l'élaboration de programmes en pêches maritimes, seront mises en œuvre dès le début de janvier 2013.

## 4. Calendrier des activités du PTA1

Chaque année est comprise entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 mars de l'année suivante. Le 1 <sup>er</sup> trimestre va du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin, le 2 <sup>e</sup> du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre, etc.	AN 1											
	T1			T2			T3			T4		
	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M
<b>COMPOSANTE 1 – Appui au DFP/MEFP</b>												
<b>1111.1 : Effectuer le design d'un modèle de pilotage, incluant les modalités de fonctionnement, adapté au contexte marocain avec l'identification des changements à apporter d'ordre organisationnel, réglementaire et institutionnel</b>												
1111.1.1 : Effectuer le bilan des forces et des faiblesses de la structure actuelle de gestion et de pilotage.												
1111.1.2 : Recenser les bonnes pratiques de systèmes existants en matière de pilotage et les modalités de fonctionnement de ces systèmes.												
1111.1.3 : Recommander des stratégies de changement et élaborer un cadre de référence adapté au contexte marocain.												
1111.2 : Planifier l'implantation des changements à apporter en élaborant un plan d'action de mise en œuvre du modèle de pilotage.												
1111.3 : Rédiger un rapport synthèse au sujet de la structure de pilotage et des outils de gestion recommandés dans le cadre de l'appui au MEFP/DFP												
1111.4 : Soumettre le rapport synthèse aux deux instances de gestion du projet : le comité technique de coordination et le comité directeur.												
<b>1112.1 Recueillir le matériel d'information nécessaire à l'élaboration du plan de communication.</b> <sup>1</sup>												
1112.2 Mettre en place une cellule de communication dédiée à l'APC au niveau du DFP.												
1112.3 Déterminer les objectifs du plan de communication, les publics cibles et les moyens de communication et les modes de diffusion à mettre en œuvre pour transmettre les messages clés suivants, au sujet : <ul style="list-style-type: none"> <li>des caractéristiques fondamentales de l'APC ;</li> <li>des conditions de réussite de l'APC ;</li> <li>des changements à instaurer aux divers paliers de gestion du système de formation.</li> </ul>												

<sup>1</sup> Les activités de communication seront amorcées la première année et seront poursuivies tout au long du projet, durant la première année, la priorité sera donnée à l'élaboration et à la validation par le comité directeur du plan de communication et de ses modalités de mise en œuvre.

<b>1122 : Appuyer la réalisation d'activités des plans stratégiques des secteurs paramédical, sécurité et automobile</b>												
1122.2 : Réaliser les études sectorielles des secteurs suivants : - paramédical ; - sécurité.												

Chaque année est comprise entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 mars de l'année suivante. Le 1 <sup>er</sup> trimestre va du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin, le 2 <sup>e</sup> du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre, etc.	AN 1											
	T1			T2			T3			T4		
	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M
<b>COMPOSANTE 2 – Appui aux opérateurs publics de formation (OF).</b>												
1221.1 : Effectuer le bilan des forces et faiblesses des implantations de l'APC au niveau des ÉFP.												
1221.2 : Effectuer le bilan des forces et faiblesses de la structure actuelle de gestion des OF, du cadre juridique et de la structure de délégation des pouvoirs et responsabilités et recommander les modifications nécessaires à une plus grande autonomie de gestion des ÉFP.												
1222.2 : appuyer le Département des Pêches Maritimes dans le développement de deux programmes de formation de niveau Technicien en cours d'élaboration pour la rentrée de septembre 2013.												
<b>COMPOSANTE 5 – Gestion du projet</b>												
<b>1511 Assurer la gestion générale du projet.</b>												
1511.1 Superviser et coordonner le travail du personnel du projet sur le terrain.												
1511.3 Superviser et coordonner l'élaboration du PMO, des plans de travail annuels, des rapports de rendement, des rapports financiers et du rapport final.												
1511.4 Assurer la gestion stratégique du projet et la liaison avec le DFP, les OF, les partenaires du secteur privé, l'ACDI et l'Ambassade du Canada.												
<b>1521 Assurer l'assistance au Canada au directeur terrain du projet, en matière de gestion et d'administration.</b>												
1521.1 Recruter et assurer la mise sous contrat du personnel du projet.												
1521.1 Coordonner et superviser les TDR et les rapports de mission du personnel du projet												
1521.3 Collaborer à l'élaboration du PMO, des plans de travail annuels, des rapports de rendement,												
1521.4 Assurer le suivi budgétaire du projet.												

## 5. Calendrier des missions du PTA 1

Calendrier				2013											
				Janvier				Février				Mars			
<b>COMPOSANTE 1</b>															
<b>Structure organisationnelle du MFP est améliorée</b>															
Poste	Nom		Nombre de jours												
Conseiller Technique - Appui à la gestion (DFP)		prévu	20												
		réalisé													
Conseiller Technique - Appui à la gestion (DFP)		prévu	20												
		réalisé													
Conseiller Technique - Appui à la gestion (DFP)		prévu	20												
		réalisé													
Conseiller Technique - Appui DFP (étude sectorielle sécurité)		prévu	20												
		réalisé													
Conseiller Technique - Communication au DFPOF		prévu	20												
		réalisé													

**COMPOSANTE 2**

**Structure organisationnelle des opérateurs est améliorée**

Poste	Nom		Nombre de jours																	
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Tourisme (structure centrale)		prévu	20																	
		réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Tourisme (EFP)		prévu	20																	
		réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Agriculture (structure centrale)		prévu	20																	
		réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Agriculture (EFP)		Prévu	20																	
		Réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Pêches (structure centrale)		prévu	20																	
		réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Pêches (EFP)		prévu	20																	
		réalisé																		
Conseiller Technique - Appui gestion Dép. Pêches : méthodologue en développement de programmes en APC		prévu	40																	
		réalisé																		

**COMPOSANTE 5**

**Gestion**

Poste	Nom		Nombre de jours																	
Directeur du projet au Maroc		prévu	70																	
		réalisé																		
Directeur adjoint du projet sur le terrain		prévu	40																	
		réalisé																		
Coordonnatrice de projet au Canada		prévu	20																	
		réalisé																		
Adjointe Administrative		prévu	15																	
		réalisé																		